

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 08 octobre à 14h30

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 01/10/2026

Date de publication : **26 OCT. 2026**

L'an deux mille vingt-six et le huit octobre à quatorze heures trente, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jean-Marc DELIA, Maire de Saint-Vallier-de-Thiery, Premier vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Conseiller Régional de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 20 - Absents : 6 dont pouvoirs : 2

PRESENTS : Pierre ASCHIERI, Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Henri CHIRIS, Dominique CONDO, Jean-Marc DELIA, Sandrine GIRAUD, Jean-Marc MACARIO, Damien MATTEOLI, Ismaël OGEZ, Adrien PRATO, Hervé ROMANO, Gilles RONDONI, Florent ROSSI, François ROUSTAN, Ludovic SANCHEZ-ZAMPOLINI, Claude SERRA, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET.

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : Gilles RONDONI après le vote des décisions.

PROCURATIONS : Florence SIMON à Jean-Marc DELIA, Clément THIERY à Christian ZEDET.

ABSENTS : Jérôme VIAUD, Jean-Louis CONIL, Marie-Louise GOURDON, David VARRONE.

Monsieur le Premier vice-président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Projets de décisions du bureau communautaire

DB2026_096 : CULTURE - Soutien à la création d'une résidence d'artiste « Cirque en territoire »

DB2026_097 : CULTURE – Festival de cirque du Pays de Grasse (édition 2027) : Demande de subvention au Département des Alpes-Maritimes

2. Préparation du conseil communautaire

3. **Présentation des actions de la Banque du numérique** par Monsieur Antonin GIRAUD PERNETTE, directeur technique et Madame Hélène GUYON, déléguée générale
4. **Projet de réalisation d'une thermographie aérienne sur le territoire début 2027, présentation des enjeux et du budget**
5. **Questions diverses**

Décision n°DB2026_096 : Soutien à la création d'une résidence d'artiste « Cirque en territoire »

Monsieur le Premier vice-président expose au bureau communautaire :

Construite en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC PACA), le Centre Régional des arts du cirque Piste d'Azur et le Théâtre de Grasse, cette résidence a pour objectif d'offrir, à une compagnie circassienne, l'opportunité de travailler à un projet de création tout en marquant sa présence au sein du territoire via une itinérance.

Cette résidence s'inscrit par ailleurs en cohérence avec le projet de festival de cirque à l'échelle des 23 communes envisagé par la Communauté d'agglomération pour le mandat 2026-2032. Sans en constituer le cœur — le festival reposant sur une programmation propre associant Piste d'Azur, le Théâtre de Grasse et les communes volontaires —, la résidence y trouvera un prolongement naturel : la compagnie sélectionnée sera invitée à proposer, dans le cadre de la programmation du festival, deux sorties de résidence ainsi que des ateliers de sensibilisation aux arts du cirque à destination du public.

Cette résidence de territoire, d'une durée de 6 à 10 semaines, sur l'année 2027 a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC PACA, à hauteur de 17 500 euros.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver l'accueil d'une compagnie circassienne en résidence sur le territoire du Pays de Grasse en 2027.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'accueil d'une jeune compagnie circassienne en résidence « cirque en territoire » en 2027 comme exposé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer l'appel à candidatures, désigner les membres du jury, signer la convention d'accueil en résidence avec la compagnie qui sera sélectionnée, et tous documents permettant la bonne exécution de cette action ;
- **D'AUTORISER** la prise en charge et/ou le remboursement des frais liés à l'accueil de la compagnie (trajets, hébergements, achat de matériel et frais divers) selon les termes de la convention d'accueil en résidence.

Décision n°DB2026_097 : Festival de cirque du Pays de Grasse (édition 2027) : Demande de subvention au Département des Alpes-Maritimes

Monsieur le Premier vice-président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse entend mettre la culture au cœur de son attractivité, reconnaître et soutenir la diversité des expressions et pratiques artistiques. Ainsi, la Communauté d'agglomération souhaite créer un festival de cirque fédérateur à l'échelle de ses 23 communes, en s'appuyant sur l'expertise de Piste d'Azur et du Théâtre de Grasse. La première édition se tiendra du 14 au 17 mai 2027, à l'occasion du week-end de la Pentecôte.

La demande de subvention pour l'année 2027 s'élève à un montant de 10 000 euros auprès du Département des Alpes-Maritimes.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à déposer et à signer tous documents ou dossiers relatifs à cette demande de subvention pour l'année 2027.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention d'un montant de 10 000 euros auprès du Département des Alpes-Maritimes pour l'organisation du festival de cirque du Pays de Grasse (édition 2027) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2027 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents ou dossiers relatifs nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Présentation des actions de la Banque du numérique**
- **Projet de réalisation d'une thermographie aérienne sur le territoire début 2027, présentation des enjeux et du budget**
- **Questions diverses**
 - Dates des cérémonies des vœux 2027 des communes
 - Représentation des communes membres à la commission d'admission en crèche

Fin de la séance à 16h00

Fait à Grasse, le 09 octobre 2026

Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



